



THIONVILLE &gt; FENSCH

**SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH****Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018 à 18h00,****après 2ème convocation légale**

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

**Etaient présents :**

M. THOUVENIN J.-Marie	M. LANGENFELD Guy	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIHO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. WALTER Jean-Marie	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. MEDVES Jean-François
Mme SASSELLA Sylvie			

**Procurations :**

M. ZENNER Bernard	a donné procuration à	M. THOUVENIN J.-Marie
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland (pour le point 3)
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO Roland
M. LAVALLEE J.-Pierre		M. LEUBE Michel
M. FERRERO Marc		M. ANDRE René
M. BECKER Patrick		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. MEDVES Jean-François

**Absents excusés :**

M. GREINER Philippe	M. BARBE Jérôme	M. GANDECKI Claude
M. JURCZAK Serge	M. MIZZON Jean-Marie	Mme SPERANDIO F.
M. HERGAT Michel	M. SZUREK Michel	Mme RENAUX Patricia
M. BOGUET Henri	M. PERLATI Daniel	M. SAPIN Bruno
M. CINO Frédéric	Mme ZYDEK Christine	

**Absents non excusés :**

M. LATTWEIN Jean-François	M. IORIO Antoine	M. BROUILLET Laurent
M. WANNINGER J.-Marc	Mme FICARRA Béatrice	M. OCTAVE Henri
M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. PERON Patrick
Mme BRIER Marcelle	M. CHRISTNACKER D.	M. DORVEAUX Lionel
M. SCHITZ Denis	M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles
M. FRIJO Antoine	Mme KHAMASSI Kheira	M. LEBOURG Gérald
M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

**Début de la séance :**

Membres en exercice : 59  
Présents : 17  
Procurations : 6  
Absents : 36

Arrivée de M. BALCERZAK après vote du point 2 et avant début du point 3.

**Pour le point 3 :**

Membres en exercice : 59  
Présents : 18  
Procurations : 7  
Absents : 34

**Assistaient en outre :**

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU  
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU,  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

En vertu de l'article L.2121-17, la condition de quorum n'est plus nécessaire, le Comité Syndical se réunit pour la seconde fois ; la séance débute à 18h05.

Le Président fait lecture des procurations.

**Point 1 : Secrétaire de séance**

Mme Céline CONTRERAS est désignée secrétaire de séance.

**Point 2 : Adhésion à la centrale d'achat du transport public**

La présentation est faite par le Président. Il explique que l'avantage de la Centrale d'achat est un intérêt économique du fait de la massification et de la standardisation des achats et des économies d'échelle réalisées et un intérêt juridique et administratif (dispense mise en concurrence pour les acheteurs qui concluraient des marchés par le biais de celle-ci).

Vote à l'unanimité du point 2.

(Arrivée de M. BALCERZAK)

**Point 3 : Déclaration de projet concernant le projet « Citézen »**

Le Président présente le point : le projet est entré dans une phase terminale ; c'est un projet qui en terme de déplacements répond aux problématiques de déplacements de la vallée de la Fensch et du secteur de Thionville. Il a fait l'objet d'une concertation préalable, qui eut un grand succès,

et d'une enquête publique avec des observations du commissaire enquêteur assorties néanmoins d'un avis favorable.

La procédure à respecter est :

- de réaffirmer l'intérêt du projet Citézen, notamment par la création de 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS),
- de prendre acte du rapport du commissaire enquêteur,
- de prendre en compte dans la mise en œuvre de ce projet les recommandations formulées par le commissaire enquêteur ; ses observations parlent notamment de la motorisation écologique et de la desserte d'un équipement majeur de notre territoire qu'est l'hôpital Bel Air,
- et demander à Monsieur le Préfet de la Moselle de déclarer d'utilité publique les travaux du projet Citézen pour engager éventuellement des procédures d'expropriation au cas où nous n'arriverions pas à acquérir des parcelles à l'amiable.

M. BALCERZAK n'a rien à ajouter car tout a été dit par le Président. C'est au Comité Syndical à présent de porter ce projet pour le mener à bien.

M. HOLSENBURGER demande si l'observation du commissaire enquêteur sur la desserte de Bel Air n'impacte pas le projet.

Le Président répond que les observations du commissaire enquêteur sont totalement justifiées mais qu'il est impossible techniquement d'amener le TCSP devant l'hôpital Bel Air : les infrastructures à l'intérieur ne le permettraient pas et la rupture de charge serait trop importante pour pouvoir se rabattre sur la gare. Il est prévu une station d'échanges au croisement de l'allée de la Libération et la chaussée d'Asie ; à partir de cette station, les usagers des 2 lignes auraient une navette pour relier l'hôpital Bel Air. Vu l'emprise de la voirie devant l'hôpital, il pourrait même y avoir la possibilité de faire circuler un véhicule autonome.

Le point est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 18h16.

La secrétaire de séance

Céline CONTRERAS

